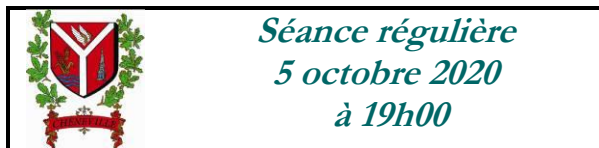


# MUNICIPALITÉ DE CHÉNÉVILLE



Cette séance régulière, tenue le 5 octobre 2020, à **19 h**, est présidée par le maire, monsieur Gilles Tremblay, en présence des conseillers suivants: monsieur Gaétan Labelle, madame Nicole Proulx Viens, monsieur Maxime Proulx Cadieux, monsieur Normand Bois et monsieur Yves Laurendeau. Madame Sylvie Potvin participe également à la séance par téléconférence tel qu'autorisé en vertu de l'arrêté # 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec en date du 15 mars 2020 (lequel a été renouvelé depuis) concernant l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19.

La directrice générale, Madame Krystelle Dagenais, est présente et agit également à titre de secrétaire d'assemblée.

## **L'ORDRE DU JOUR EST LE SUIVANT :**

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur le Maire, Gilles Tremblay constate qu'il y a quorum et déclare l'ouverture de la séance à 19h devant aucune personne puisque la séance se déroule à huis clos selon l'arrêté ministériel du 15 mars 2020, lequel a été renouvelé depuis.

### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DES PROCÈS-VERBAUX**

#### **2020-10-193**

#### **Adoption de l'ordre du jour**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

**QUE,**

L'ordre du jour est accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### **2020-10-194**

#### **Adoption des procès-verbaux des séances du 8, 18 et 29 septembre 2020**

**ATTENDU QUE** les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de la séance régulière du 8 septembre 2020 et de ceux des séances extraordinaires du 18 et du 29 septembre 2020;

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénerville adopte les procès-verbaux ci-haut mentionnés.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

### **3. PAROLE AUX PORTEURS DE DOSSIERS**

#### **4. RAPPORT DU DÉPARTEMENT D'URBANISME ET DES TRAVAUX PUBLICS**

La liste des permis en urbanisme ainsi que le compte-rendu des travaux publics ont été déposés pour le mois de septembre 2020.

#### **5. DOSSIERS À TRAITER**

##### **5.1. 2020-10-195**

##### **Radiation de soldes de comptes en souffrance**

**ATTENDU QUE** la directrice générale a soumis une liste de créances jugées irrécouvrables, et ce, malgré l'application des mesures de recouvrement;

**ATTENDU QU'** il s'agit de créances provenant de taxes de terrains vacants, incluant des intérêts, qui sont dues depuis plus de 3 ans et qui ne sont pas payées;

**ATTENDU QUE** ces taxes sont prescrites et qu'il y a lieu de les radier des comptes à recevoir;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Maxime Proulx Cadieux et résolu

#### **QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise la radiation du solde des comptes établis selon la liste présentée par la directrice générale au montant de 2 999.08 \$.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

##### **5.2. 2020-10-196**

##### **Autorisation paiement facture – OMH Gatineau (Chénéville) - Part municipale 2019-2020**

**ATTENDU QUE** nous avons reçu la facturation de l'Office de l'Habitation de l'Outaouais comprenant la part de la municipalité pour 2019-2020 (solde résiduel suite au budget révisé 2019 et part prévue 2020);

**ATTENDU QUE** la facture est au montant de 6 108.00 \$;

#### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

#### **QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le paiement pour un montant de 6 108.00 \$;

#### **QUE,**

La dépense soit prise au compte # 02-52000-970.

#### **ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.3. 2020-10-197**Fin de l'intérim de la directrice générale et secrétaire-trésorière**

**ATTENDU QUE** depuis le 3 juillet 2019, la directrice générale par intérim et secrétaire-trésorière par intérim, madame Krystelle Dagenais, a rempli les exigences énumérées lors de son embauche;

**ATTENDU QUE** les évaluations faites depuis son entrée en fonction sont positives et que le comité chargé de son évaluation conclut que madame Dagenais est maintenant prête à assumer officiellement les fonctions liées à son poste;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville nomme madame Krystelle Dagenais directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Chénéville, ce qui met fin à son intérim.

Monsieur le maire demande le vote.

**VOTE**

Nom	Fonction	Siège	Pour	Contre
M. Gilles Tremblay	Maire			
M. Gaétan Labelle	Conseiller	1	X	
Mme Nicole Proulx Viens	Conseillère	2	X	
M. Maxime Proulx Cadieux	Conseiller	3	X	
M. Normand Bois	Conseiller	4	X	
Mme Sylvie Potvin	Conseillère	5	X	
M. Yves Laurendeau	Conseiller	6	X	

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**5.4. 2020-10-198**Adoption du projet des prévisions budgétaires 2021 de la régie intermunicipale du parc industriel régional vert de Papineau**

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 603 du Code municipal du Québec, la Régie intermunicipale du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP) doit transmettre son budget du prochain exercice financier à chaque municipalité dont le territoire est soumis à sa compétence pour adoption avant le 1er octobre 2020;

**ATTENDU** le dépôt du projet des prévisions budgétaires de l'année financière 2021 auprès des vingt-quatre (24) municipalités locales de la MRC de Papineau membres de l'entente intermunicipale concernant le PIRVP telles que présentées en annexe de la présente résolution pour en faire partie intégrale;

Il est proposé par madame Sylvie Potvin et résolu

**QUE,**

Les membres du Conseil de la Municipalité de Chénéville adoptent les prévisions budgétaires 2021 de la Régie intermunicipale du PIRVP, conformément à l'article 603 du Code municipal du Québec;

QUE,

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer les suivis de la présente décision, notamment en acheminant la résolution à la MRC.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

Annexe

**Prévisions budgétaires de l'année 2021 du Parc industriel régional vert de Papineau (PIRVP)**

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES-REVENUS	2021	2 020
QUOTE PART (note 1)	65 047,00 \$	65 047,00 \$
FDT /FRR	- \$	50 000,00 \$
SOLDE FDT année 2019 (38 623,14\$) note 2	- \$	38 623,14 \$
<b>SUBVENTION PERÇUE D'AVANCE PIRP (CLD) Note 2</b>	- \$	27 760,00 \$
SUBVENTION REÇUE D'AVANCE PNR-2 (118 998) Note 2	- \$	18 997,87 \$
SURPLUS PIRVP au 31 décembre 2019 Note 2		17 351,01 \$
<b>SURPLUS PIRVP (2020) Note 3</b>	22 995,00 \$	
REVENUS DE SOUS-LOCATION-BUREAUX MRC	- \$	7 095,00 \$
REVENUS DE SOUS-LOCATION section espace industriel	- \$	1 500,00 \$
REVENUS DE LOCATION terrain -section Nord	- \$	- \$
<b>TOTAL PARC INDUSTRIEL PIRVP</b>	<b>88 042,00 \$</b>	<b>226 374,02 \$</b>

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES-DÉPENSES	2021	2 020
FRAIS DE DÉPLACEMENT PIRVP	- \$	5 000,00 \$
SERVICES PROFESSIONNELS	- \$	8 997,87 \$
SERVICES JURIDIQUES	22 995,00 \$	25 000,00 \$
RESSOURCES EXTERNES	- \$	16 925,00 \$
FRAIS CONNEXES PIRVP	- \$	53 623,15 \$
HONORAIRES COMMISSAIRE INDUSTRIEL	- \$	15 000,00 \$
PUBLICITÉ/PROMOTION/REPRÉSENTATION	- \$	2 351,00 \$
REMBOURSEMENT DETTE (CAPITAL) DU RÉGLEMENT D'EMPRUNT	28 200,00 \$	28 200,00 \$
REMBOURSEMENT DETTE (INTÉRÊTS) DU RÉGLEMENT D'EMPRUNT	36 847,00 \$	36 847,00 \$
LOCATION INCUBATEUR (4 MOIS)	- \$	34 430,00 \$
<b>TOTAL PARC INDUSTRIEL PIRVP</b>	<b>88 042,00</b>	<b>226 374,02</b>
	0,00	0,00

(1) La quote part va servir à payer le remboursement du règlement d'emprunt pour l'achat des terrains.

(2) Nous recommandons que ces sommes soient réaffectées aux Fonds des Régions et de la Ruralité

-> SOMMES À RÉAFFECTER AUX FONDS DES RÉGIONS ET DE LA RURALITÉ (FRR)

Solde FDT 2019	18 623,14 \$
Solde FDT 2020	50 000,00 \$
SURPLUS PIRVP (2019)	17 351,00 \$
SUBVENTION PERÇUE D'AVANCE PIRP (CLD)	27 760,00 \$
SUBVENTION REÇUE D'AVANCE PNR-2	118 997,87 \$
	<b>232 732,01 \$</b>

(3) Prendre note que ce surplus est estimé

**5.5. 2020-10-199**

**Budget pour décorations de Noël dans le village**

**ATTENDU QUE** le conseil désire encourager l'embellissement du village, notamment lors de la période des Fêtes de fin d'année et souhaite égayer le quotidien des citoyens en cette période difficile de pandémie;

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau et résolu

QUE,

Les membres du Conseil de la Municipalité de Chénéville autorisent l'achat de décorations de Noël pour le village, les entrées municipales et l'extérieur des bâtiments municipaux pour environ 5 000.00\$ ;

QUE,

La dépense soit affectée au compte # 02-70160-725 et soit financée par le surplus du budget Loisirs de l'année courante dû à l'annulation des activités prévues (exposition d'autos, Fête nationale, activités diverses).

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.6. 2020-10-200

**Appui au projet de garde pendant la relâche scolaire 2021 –  
Municipalité de St-Émile-de-Suffolk**

**ATTENDU QUE** le ministère de la Famille (ministère) a élaboré et mis en place le *Programme de soutien à des projets de garde pour la relâche scolaire et la période estivale 2021* qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant la relâche scolaire et la période estivale 2021, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère pour le projet «Camp de relâche du nord de la Petite-Nation» permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire 2021;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Yves Laurendeau  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville appuie la Municipalité de Saint-Émile-de-Suffolk dans leur projet de garde pendant la relâche scolaire 2021 et confirme son intention de contribuer financièrement à ce projet.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.7. 2020-10-201

**Modification à la liste de classification des emplois**

**ATTENDU QUE** la liste de classification des emplois pour 2020 a été adoptée par la résolution #2019-12-330;

**ATTENDU QUE** le poste «directeur général adjoint (DGA) et secrétaire-trésorier adjoint» n'y figure pas;

**ATTENDU QU'** il est nécessaire de l'inclure puisque ce poste est en processus pour être comblé;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la modification à la classification des emplois soumise par la directrice générale afin que le poste de DGA soit inclus à la classe 10.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

5.8. 2020-10-202

**Soumission Asphalte Raymond Inc. – Réparations d'asphalte**

**ATTENDU QUE** des travaux d'asphaltage sont nécessaires afin de réparer des nids de poule et autres altérations à l'asphalte sur plusieurs chemins de la municipalité;

**ATTENDU QU'** Asphalte Raymond Inc. soumissionne pour ces travaux d'asphaltage au coût de 21 092.00 \$ plus les taxes applicables;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Normand Bois  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville accepte la soumission d'Asphalte Raymond pour les travaux mentionnés ci-haut pour un montant de 24 250.53 \$ incluant les taxes;

**QUE,**

La dépense soit appliquée au compte # 02-32000-621.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

## **6. CORRESPONDANCE**

**C-001 Demande de salle gratuite – Club Chénéd'Or FADOQ – Danse**

**2020-10-203**

**Demande de salle gratuite – Club Chénéd'Or FADOQ – Danse**

**ATTENDU QUE** le Club Chénéd'Or FADOQ demande le prêt de la salle Danny-Legault sans frais pour y tenir leur activité de danse, laquelle est offerte gratuitement aux membres du Club ;

**ATTENDU QUE** la personne responsable au sein du Club s'engage à respecter et à faire respecter par les participants les mesures nécessaires en cette période de pandémie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt de la salle Danny-Legault du Centre Saint-Félix-de-Valois pour l'activité de danse du Club Chénéd'Or FADOQ.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**C-002 Renouvellement demande de salle sans frais – Comité régional troisième âge Papineau**

**2020-10-204**

**Renouvellement demande de salle sans frais – Comité régional troisième âge Papineau**

**ATTENDU QUE** le Comité régional du troisième âge (CR3A) demande une salle pour venir offrir leurs services dans notre municipalité;

**ATTENDU QUE** le CR3A demande la salle du haut du Centre St-Félix-de-Valois pour y tenir leurs rencontres mensuelles qui ont lieu chaque deuxième mardi du mois de 9h00 à 11h00;

**ATTENDU QUE** le CR3A demande la salle Danny-Legault du Centre St-Félix-de-Valois les 9 mars, 16 mars, 30 mars et 6 avril 2021 pour la production des rapports d'impôt pour toutes les personnes et familles à faibles revenus;

**ATTENDU QUE** la personne responsable au sein du CR3A s'engage à respecter et à faire respecter par les participants les mesures nécessaires en cette période de pandémie;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle  
et résolu

**QUE,**

Le conseil de la municipalité de Chénéville autorise le prêt des salles ci-haut énumérées sans frais pour le CR3A pour l'année 2020 et 2021, conditionnellement aux mesures gouvernementales en vigueur relativement à la pandémie de COVID-19.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**6. VARIA**

**2020-10-205**

**Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie**

**ATTENDU** l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

**ATTENDU QUE** cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

**ATTENDU QUE** la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, *Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions*, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

**ATTENDU QUE** le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

**ATTENDU** l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

**ATTENDU QU'** il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

**ATTENDU QUE** cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

**ATTENDU QUE** cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

**ATTENDU** l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Normand Bois  
et résolu

**QUE,**

Le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

**QUE,**

Le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

**QUE,**

Le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

**QUE,**

Copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, Mme Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, Mme Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, Mme Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;



QUE,

Copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**8. ACCEPTATION DES COMPTES ET VIREMENTS DE CRÉDITS**

2020-10-206

**ADOPTION DES COMPTES ET VIREMENTS CRÉDITS**

Il est proposé par madame Sylvie Potvin

QUE,

Le conseil adopte les chèques numéro # 11 414 à # 11 462 nécessaires au paiement des comptes présentés à la « LISTE DES DÉBOURSÉS » en date du 30/09/2020 et dont le total se chiffre à **82 154.75 \$** ainsi que la liste des prélèvements à la même date et dont le montant se chiffre à **26 003.69 \$**;

L'émission des chèques et les prélèvements représentent un montant total de **108 158.44 \$**, somme qui est et sera acquittée pour et au nom de la Municipalité de Chénéville.

Je soussigné, sec. trés. certifie sous mon serment d'office que nous avons les crédits nécessaires pour les fins auxquelles les dépenses ci-hauts énumérées ont été autorisées.

---

Krystelle Dagenais, Directrice générale

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**9. ACCEPTATION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

2020-10-207

**ADOPTION DU RAPPORT DES SALAIRES NETS**

Il est proposé par monsieur Gaétan Labelle

QUE,

Le conseil adopte le rapport des salaires nets du mois de septembre 2020 au montant total de **26 795.98 \$**.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

**10. PAROLE AU PUBLIC**

La période de questions est annulée puisque la séance se déroule à huis clos (arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020, renouvelé depuis).

**11. LEVÉE DE LA SÉANCE**

2020-10-208

**Levée de la séance**

Il est proposé par madame Nicole Proulx Viens et résolu

QUE,

La présente séance soit et est levée à 19h16.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

---

Gilles Tremblay, Maire

---

Krystelle Dagenais, Directrice générale et  
secrétaire-trésorière

Je soussigné, Gilles Tremblay, maire de la municipalité de Chénéville atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.